



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.2.1

N° de la demande : 2013-1766
Demande : Nouvelle préparation commerciale
Produit : Générateur de chlore automatique XMCG
N° d'homologation : 31158
Matière active (m. a.) : Dispositif
Numéro de document de l'ARLA : 2348669

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le générateur de chlore automatique XMCG, un chlorinateur à l'eau salée pour les piscines et les spas à usage commercial (CU 29).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique, environnementale ou sanitaire n'est requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore libre disponible produite par le générateur de chlore automatique XMCG. Le dispositif peut générer un maximum d'acide hypochlorique équivalent à 1,1 kg de chlore libre disponible par jour, ce qui est suffisant pour produire de 1 à 3 ppm de chlore libre disponible dans les piscines d'un volume d'eau maximal de 283 900 L, et de 3 à 5 ppm dans les spas. Par conséquent, l'utilisation du générateur de chlore automatique XMCG dans les piscines et spas à usage commercial est acceptable.

Conclusion

Après examen de la présente demande, l'utilisation du générateur de chlore automatique XMCG dans les piscines et spas à usage commercial est acceptable.

Références

PMRA

Document

Number

2310966

2310970

Référence

Chlorine Output Test XMCG- Revised, DACO: 10.2.3.3,9.4.6

CSA - Authorization to Mark, DACO: 10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.